

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 AVRIL 2019 | N°392

U2P
union
des entreprises
de proximité

Vers une reprise du financement de la formation des artisans **PAGE 2**



JO 2024 : les entreprises de proximité dans les starting-blocks **PAGE 2**

L'U2P dévoile les priorités des entreprises de proximité à l'approche des européennes **PAGE 3**

À propos du grand débat des entreprises de proximité : une forte mobilisation des acteurs de terrain **PAGE 3**

Agenda / Brèves
PAGE 4

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

[@U2P_France](https://twitter.com/U2P_France)
[@U2PFrance](https://www.facebook.com/U2PFrance)

Après le Grand débat, place aux actes !

Alors que le Premier ministre a présenté le 8 avril la synthèse du Grand débat national et dans l'attente d'une déclaration du Président de la République, l'U2P a rendu publiques 54 propositions issues des 42 réunions qu'elle a organisées sur l'ensemble du territoire (*voir p. 3*). Des contributions qui se veulent très fidèles aux prises de parole des chefs d'entreprise de proximité.

ÉDITORIAL Deux exigences phares émanent de ce Grand débat des entreprises de proximité. D'abord les chefs d'entreprise réclament à cor et à cri une équité fiscale entre les professionnels effectuant le même métier et une réduction drastique des prélèvements obligatoires, impôts, taxes et cotisations sociales, en nombre et en niveau.

En parallèle, les artisans, commerçants et professionnels libéraux dénoncent toutes les formes de complexité qui entravent leur activité et découragent l'initiative. Que ce soit en matière de fiscalité, d'emploi, de protection sociale, le principe « une fois seulement » doit être la règle pour l'État et les différentes administrations,

« La majorité des contributeurs au Grand débat national partagent les priorités et les valeurs qui sont naturellement portées par l'artisanat, le commerce et les professions libérales. »

ALAIN GRISET
Président de l'U2P

de sorte que les entreprises n'aient plus à faire autant de déclarations que d'interlocuteurs et qu'elles soient ainsi libérées d'une charge administrative qui freine leur développement.

Par ailleurs, l'U2P constate que la restitution du 8 avril a mis au jour que la majorité des contributeurs au Grand débat



↑ Les 54 propositions de l'U2P.

national partagent les priorités et les valeurs qui sont naturellement portées par l'artisanat, le commerce et les professions libérales : garantir des services de proximité, créer du lien social, développer les emplois non délocalisables.

Parce que l'économie de proximité a de nombreux atouts pour répondre aux nouvelles attentes des Français, l'U2P appelle les pouvoirs publics à s'emparer de ces 54 propositions et à enclencher un processus tendant à associer systématiquement les représentants des entreprises de proximité aux défis qui s'annoncent et aux grandes orientations économiques à venir. Le débat a eu lieu, place aux actes ! ■



P.C. Cocktail/Santé/U2P

↑ Restitution du Grand débat des entreprises de proximité au CESE, le 7 mars 2019.

Alain Griset
[@alaingriset](https://twitter.com/alaingriset)

Vers une reprise du financement de la formation des artisans

Mal préparé, le transfert aux Urssaf de la collecte des fonds de la formation des chefs d'entreprise artisanale, qui était auparavant assurée par les services fiscaux, a eu pour conséquence de réduire drastiquement (-50 %) les ressources du FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) et des Conseils de la formation.

FORMATION Face à cette situation, l'U2P a vivement alerté depuis de nombreux mois le gouvernement sur le risque d'interruption des prises en charge des formations des artisans alors que nombre d'entre eux ont besoin de se former. Les prises en charge ont malheureusement été suspendues à compter du 15 mars 2019.

Depuis, le ministère du Travail, dans un esprit constructif, a œuvré pour trouver une solution qui devrait permettre le retour des prises en charge. Par ailleurs, le ministère du Travail a confié une mission

Les conditions d'une reprise des prises en charge des formations des artisans devraient être bientôt réunies.

à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) afin, d'une part d'examiner le système actuel de collecte et de répartition des contributions à la formation continue des travailleurs indépendants, d'autre part de proposer des pistes de réforme des FAF des travailleurs indépendants. Il a également décidé la création d'un Comité de suivi relatif à la situation du FAFCEA



et des Conseils de la formation auquel l'U2P participera activement.

Ainsi les conditions d'une reprise des prises en charge des

formations des artisans devraient être bientôt réunies. L'U2P suivra avec la plus grande vigilance l'évolution de cette question. ■

JO 2024 : les entreprises de proximité sont dans les starting-blocks

Dans 5 ans, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une échéance d'envergure mondiale, aux enjeux colossaux, pour laquelle tous les acteurs se préparent déjà. Avec un mot d'ordre : des Jeux économiquement et socialement responsables qui doivent faire une large place aux artisans, commerçants et professionnels libéraux.

OPPORTUNITÉ Cet engagement s'est concrétisé par la signature d'une charte, le 19 juin 2018, entre les organisations patronales (dont l'U2P) et syndicales de salariés d'une part, et d'autre part le Comité d'organisation des Jeux et SOLIDEO, qui assure en particulier la supervision de 39 projets d'infrastructures ainsi que la maîtrise d'ouvrage du village olympique et du village des médias.

Cette charte met l'accent sur trois axes prioritaires : la possibilité d'accéder aux marchés pour toutes les entreprises et particulièrement les TPE-PME et les entreprises de l'économie sociale et solidaire ;



l'insertion des publics fragiles, éloignés de l'emploi ou en situation de handicap ; le respect des conditions de travail. En pratique, l'objectif fixé est de confier au moins 25 % du montant global des marchés

à des TPE-PME et à des entreprises de l'ESS. Les principaux secteurs concernés seront la construction, l'organisation et le tourisme. Des domaines dans lesquels l'excellence de l'artisanat

(bâtiment, alimentation...), du commerce de proximité (hôtellerie-restauration...) et des professions libérales (architectes, géomètres...) n'est plus à démontrer.

En chiffres

En tout, quelques 150 000 emplois devraient être directement mobilisés par les Jeux : environ 12 000 dans la construction, 60 000 dans le tourisme et 78 000 dans l'organisation. Ces deux derniers secteurs seront très fortement sollicités en 2024, contrairement à la construction dont la mobilisation doit être échelonnée jusqu'en 2023. ■

L'U2P dévoile les 9 priorités des entreprises de proximité à l'approche des élections européennes

Le 26 mai prochain, les Français sont appelés à élire leurs représentants au Parlement européen pour les cinq années à venir. L'échéance apparaît plus déterminante que jamais à l'heure où le pays traverse une crise sans précédent et alors que l'Union européenne peine à répondre aux préoccupations des artisans, commerçants et professionnels libéraux. L'U2P dévoile ses priorités pour replacer l'économie de proximité au cœur des enjeux du continent.

LIVRE BLANC Tous les jours, les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux doivent faire face à la concurrence déloyale, à des charges administratives trop lourdes et à des lois faites par et pour les grandes entreprises. L'U2P a dégagé neuf priorités réparties en quatre thèmes.

Garantir une concurrence loyale

Les 2,8 millions de chefs d'entreprise de proximité français prennent des risques, innovent, s'adaptent à l'économie qui change, se plient aux réglementations multiples, créent leur emploi et celui de leurs salariés. L'U2P soutient toutes les démarches et les politiques de nature à stimuler l'esprit d'initiative qui caractérise ces acteurs économiques. Mais la liberté d'entreprendre doit s'arrêter là où elle détruit plus qu'elle ne crée.

Il est urgent de mieux encadrer le statut de travailleur détaché, de réglementer équitablement les relations entre les plateformes collaboratives, les travailleurs indépendants et le monde de



l'entreprise, mais aussi de garantir la qualité et la sécurité des services au sein du marché unique par une harmonisation vers le haut des qualifications professionnelles et des réglementations professionnelles.

Alléger les charges administratives

Pour beaucoup d'entreprises, l'Union européenne est devenue le symbole de la «sur-réglementation» et de l'accumulation de charges administratives disproportionnées. Deux orientations majeures doivent guider l'action du Parlement : appliquer véritablement le principe « Penser aux petits d'abord » et « Mieux légiférer », mais aussi laisser aux entreprises de proximité

le temps d'appliquer les nouvelles règles.

Créer un environnement favorable aux TPE-PME

Améliorer l'accès aux financements et soutenir les entreprises de proximité dans leurs efforts de transformation numérique sont deux priorités indispensables pour lever les barrières au développement économique et à la création d'emplois dans les entreprises artisanales, commerciales et libérales.

Consolider le socle européen des droits sociaux

Il est crucial de renforcer les compétences, l'apprentissage et la formation professionnelle mais aussi de promouvoir la relance du dialogue social européen, parent pauvre des politiques européennes. Il est en effet primordial d'intégrer les entreprises de proximité dans la construction du projet européen.

Parce qu'elle dynamise les territoires, développe l'économie et transmet les savoir-faire

« Les propositions présentées dans ce recueil résultent de notre expérience du terrain. Neuf priorités ont ainsi été dégagées afin de faire valoir les intérêts des entreprises de proximité auprès du Parlement européen. »

ALAIN GRISET
Président de l'U2P

régionaux, l'économie de proximité doit être au cœur des préoccupations des élus européens.

Retrouvez les neuf priorités des entreprises de proximité sur u2p-france.fr. ■



↑ Le recueil des 9 priorités de l'U2P pour les européennes.

À propos du Grand débat des entreprises de proximité : une forte mobilisation des acteurs de terrain

Afin de permettre aux chefs d'entreprise de proximité de s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent au quotidien, l'U2P a organisé le Grand débat des entreprises de proximité sur l'ensemble du territoire.

Fort de son maillage territorial, ce sont 42 débats dans 13 régions qui se sont tenus, permettant de recueillir des propositions fortes issues de l'ensemble de ces échanges, restituées le 7 mars dernier

en présence d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

« Notre contribution au Grand débat national est le résultat d'une consultation sans précé-

dent auprès des artisans, commerçants et professionnels libéraux qui a révélé une forte envie de prendre la parole et d'être écoutés. Il ne faudra pas décevoir cette envie », a déclaré Alain Griset. ■

Agenda

11 avril

Rencontre du président et du secrétaire général de l'U2P avec Geoffroy Roux de Bézieux, président du MEDEF, et Michel Guilbaud, directeur général.

Audition du président de l'U2P à l'Assemblée nationale par le groupe Les Républicains, dans le cadre de la réforme des retraites.

15 avril

Participation du président et du secrétaire général de l'U2P à la cérémonie de remise des insignes de Chevaliers de la Légion d'honneur à Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P et président de la CGAD.

16 avril

Réunion bilatérale du président, de Michel Picon, vice-président, et du secrétaire général de l'U2P avec Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites.

18 avril

Réunion du Conseil national de l'U2P.

Réunion exceptionnelle du Bureau de l'U2P pour évoquer la réforme des retraites.

Brèves

Les entreprises de proximité préparent les élections européennes.

La CAPEB (artisanat du bâtiment, membre de l'U2P) a publié son livre blanc dans la perspective des élections du 26 mai 2019. Travail détaché, normes, numérisation et marchés publics font partie des priorités identifiées. Le livre blanc est disponible sur le site Internet de la CAPEB : capeb.fr. Pour préparer cette échéance, l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P) œuvre au côté de son homologue allemand, la BFB, rappelant que l'Union européenne compte 5,17 millions de professionnels libéraux, dont 46,2 % en France et en Allemagne. Les deux organisations ont décidé d'adresser aux candidats de leurs pays respectifs le manifeste qu'elles ont élaboré en commun. Elles invitent notamment les futurs élus européens à promouvoir des conditions équitables de concurrence ou à accompagner la révolution numérique. Le manifeste est disponible sur le site Internet de l'UNAPL : unapl.fr.

L'U2P et la région Auvergne-Rhône-Alpes viennent en aide aux artisans et commerçants.

Pascaline Jouvanceau, présidente de l'U2P Auvergne-Rhône-Alpes, et Laurent Wauquiez, président de la Région, ont signé le 3 avril une convention avec 4 banques partenaires. Son but : permettre aux commerçants affectés par les manifestations des Gilets jaunes de solliciter des prêts à taux zéro afin de répondre à leurs besoins de trésorerie. En effet presque un tiers des TPE-PME de la Région ont vu leur chiffre d'affaires baisser en décembre et déclarent subir des problèmes de trésorerie. Le prêt à taux zéro constitue le second volet d'un plan qui comprend également une aide directe permettant de financer à hauteur de 50 % les travaux nécessaires à la remise en état de locaux vandalisés.

L'Eure a son U2P. Le 5 mars dernier, c'est à Évreux qu'est née l'U2P de l'Eure avec l'élection de Pascal Chedeville, photographe, en tant que président. Il est également élu à la CMA de l'Eure et de Normandie. L'Eure compte 18 900 entreprises de proximité, qui emploient 22 940 salariés. L'U2P félicite les élus pour la création de cette structure qui

vient étoffer un réseau de 115 U2P territoriales, et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur mandat.

L'économie de proximité en chiffres. L'U2P propose sur son site Internet un tableau de bord complet de l'économie de proximité, présentées de manière dynamique et mis à jour régulièrement. Un outil qui donne un aperçu inédit des entreprises de proximité : nombre d'entreprises créées par secteur d'activité et par région, parité femmes-hommes, statut juridique, embauches, apprentissage... Retrouvez toutes ces données et plus encore sur le site Internet de l'U2P : u2p-france.fr/chiffres/chiffres-ism. ■

58%

des entreprises de proximité ont le statut d'entreprise individuelle (et ne sont donc pas en société)

« Partenaire des JO @Paris2024 et totalement associée à la préparation de l'événement, l'U2P accompagnera les artisans, commerçants et professionnels libéraux en vue de leur donner accès aux appels d'offres et autres projets pouvant intéresser l'économie de proximité. »

TWITTER – @U2P_FRANCE

8 avril 2019

« Tous les artisans de France, solidaires des bâtisseurs de Notre-Dame, pleurent ce joyau de la chrétienté et de l'architecture gothique. L'U2P s'engage à mobiliser les architectes, les artisans du bâtiment et des métiers d'art pour participer à la reconstruction de ce chef d'œuvre. »

FACEBOOK – U2P

16 avril 2019



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 avril 2019

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage